



TotalEnergies

## Tarif Electricité



L'abonnement m'assure que mon logement est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément.

Ma consommation est mesurée en kWh selon une distinction entre les cadrans ci-dessous.

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité.

### Equipé d'un compteur Linky ? Profitez de puissances exclusives TotalEnergies

Puissance disponible tout compteur

Puissance disponible uniquement pour les compteurs Linky

Electricité - Option tarifaire Base				
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)	
			Offre Spéciale	
	HT	TTC <sup>(1)</sup>	HT	TTC <sup>(1)</sup>
3 kVA	7,84	9,47	0,1887	0,2516
4 kVA	8,61	10,46	0,1887	0,2516
5 kVA	9,38	11,45	0,1887	0,2516
6 kVA	10,16	12,44	0,1887	0,2516
7 kVA	11,00	13,50	0,1887	0,2516
8 kVA	11,84	14,56	0,1887	0,2516
9 kVA	12,69	15,63	0,1887	0,2516
10 kVA	13,55	16,71	0,1887	0,2516
11 kVA	14,41	17,79	0,1887	0,2516
12 kVA	15,28	18,89	0,1887	0,2516
13 kVA	16,07	19,89	0,1887	0,2516
14 kVA	16,86	20,90	0,1887	0,2516
15 kVA	17,66	21,92	0,1887	0,2516
16 kVA	18,44	22,91	0,1887	0,2516
17 kVA	19,22	23,91	0,1887	0,2516
18 kVA	20,01	25,25	0,1887	0,2516
19 kVA	20,90	26,38	0,1887	0,2516
20 kVA	21,79	27,51	0,1887	0,2516
21 kVA	22,68	28,64	0,1887	0,2516
22 kVA	23,57	29,77	0,1887	0,2516
23 kVA	24,46	30,90	0,1887	0,2516
24 kVA	25,36	32,05	0,1887	0,2516
25 kVA	26,09	33,01	0,1887	0,2516
26 kVA	26,82	33,97	0,1887	0,2516
27 kVA	27,55	34,93	0,1887	0,2516
28 kVA	28,28	35,89	0,1887	0,2516
29 kVA	29,01	36,86	0,1887	0,2516
30 kVA	29,76	37,84	0,1887	0,2516
31 kVA	30,66	38,98	0,1887	0,2516
32 kVA	31,56	40,12	0,1887	0,2516
33 kVA	32,46	41,26	0,1887	0,2516
34 kVA	33,36	42,41	0,1887	0,2516
35 kVA	34,26	43,55	0,1887	0,2516
36 kVA	35,13	44,66	0,1887	0,2516

Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses						
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)			
			Heures Pleines		Heures Creuses	
	Offre Spéciale		Offre Spéciale		Offre Spéciale	
			HT	TTC <sup>(1)</sup>	HT	TTC <sup>(1)</sup>
6 kVA	10,55	12,85	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
7 kVA	11,47	14,00	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
8 kVA	12,39	15,14	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
9 kVA	13,30	16,55	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
10 kVA	14,19	17,69	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
11 kVA	15,08	18,83	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
12 kVA	15,97	20,36	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
13 kVA	16,81	21,48	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
14 kVA	17,65	22,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
15 kVA	18,49	23,73	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
16 kVA	19,32	24,84	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
17 kVA	20,15	25,95	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
18 kVA	20,98	26,48	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
19 kVA	21,86	27,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
20 kVA	22,74	28,75	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
21 kVA	23,62	29,88	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
22 kVA	24,50	31,01	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
23 kVA	25,38	32,14	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
24 kVA	26,27	33,28	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
25 kVA	27,05	34,31	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
26 kVA	27,83	35,34	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
27 kVA	28,61	36,36	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
28 kVA	29,39	37,39	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
29 kVA	30,17	38,42	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
30 kVA	30,97	39,46	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
31 kVA	31,77	40,51	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
32 kVA	32,57	41,56	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
33 kVA	33,37	42,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
34 kVA	34,17	43,65	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
35 kVA	34,97	44,70	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
36 kVA	35,74	44,63	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927



## Inclus dans votre offre

**Un service clients facilement joignable** 6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email, tchat, Twitter ou Facebook.

**Des outils en ligne** Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

**Accompagnement conso** Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

**RDV Energie annuel** Faites le point une fois par an avec un expert pour mieux comprendre votre consommation et la réduire.

## Options et services

Option				Abonnement mensuel (€)
Assistance Dépannage				TTC
Assistance Electricité	✓			2,99€ / mois
Option Sérénité	✓	✓		4,99€ / mois
Pack Confort Plus	✓		✓	4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	✓	✓	✓	5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24		✓		2,99€ / mois

**Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel**



Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois

## Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé.

Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier à l'avenir en fonction des taxes et montants de taxes applicables.

(2) Offre avec de l'électricité et du gaz à prix de marché. Pour l'électricité, les prix sont déterminés librement par TotalEnergies et peuvent évoluer jusqu'à 2 fois par année civile. Pour le gaz, jusqu'au 31 mai 2024, prix du kWh HT déterminé par TotalEnergies, selon la méthodologie et les recommandations publiées par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour la construction d'un prix de référence du gaz naturel, pour ses parts approvisionnement et hors approvisionnement, dans sa Délibération n°2023-102 en date du 12 avril 2023 accessible sur le site suivant : [www.cre.fr](http://www.cre.fr).

(3) Les coûts hors approvisionnement incluent les coûts de transports et de stockage de gaz, les coûts de distribution, les coûts commerciaux ainsi que le coût des CEE. Les coûts de transport et stockage de gaz évoluent au 1er avril de chaque année, en cohérence avec l'évolution du tarif de transport (ATRT) et du terme tarifaire de stockage (TTS). Les coûts de distribution de gaz évoluent au 1er juillet de chaque année en cohérence avec l'évolution du tarif de distribution (ATRD). Le coût des CEE est également mis à jour au 1er juillet de chaque année.

(4) Les zones tarifaires sont déterminées librement par TotalEnergies en tenant compte de la disparité géographique des coûts d'acheminement et de stockage sur le territoire français. Les options tarifaires de consommation correspondent à celles appliqués par GRDF (le Gestionnaire de Réseau de Distribution de gaz naturel en France).

(5) Remise du 1er juillet au 30 septembre 2023 inclus : pour toute nouvelle souscription à l'offre Spéciale Gaz et hors changement d'offre, remise de 10% sur le prix du kWh HT, pendant un an à compter de la date de début de fourniture.

(6) A partir du 1er juin 2024 : Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.